



Signataire : Christian Steiner

Date de dépôt : 18 mars 2026

Question écrite urgente

Débouchés professionnels après une formation professionnelle à plein temps, en école de commerce, d'employé ou employée de commerce CFC

De nombreux jeunes titulaires d'un CFC d'employé de commerce, obtenu à l'issue d'une formation en école de commerce à plein temps, ont des difficultés à trouver un premier emploi.

Selon l'enquête du service de la recherche en éducation (SRED) de 2025 auprès des titulaires de certificats et diplômes obtenus en 2023, seule une très faible proportion des titulaires d'une certification secondaire II obtenue après une formation en école à plein temps, toutes professions confondues, a trouvé un emploi pérenne dans le métier appris.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Pour les années 2023, 2024 et 2025, combien de CFC d'employé de commerce (toutes options confondues) ont été délivrés après une formation à plein temps en école de commerce ?***
- ***Pour les titulaires d'un CFC de commerce obtenu à l'issue d'une formation à plein temps en 2023 et qui n'ont pas poursuivi leur formation, quelle est la situation professionnelle ? En particulier, quel pourcentage occupait en 2025 un emploi pérenne dans le métier appris ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.